

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2025
DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 19 - Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 20 mai 2025

Etaient présents : Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Régis BLANC - Nathalie CHAPPET - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Daniel JORDANOU (arrivé à 19H25 pour le vote de la question n° 6 - délibération n°2025-045) - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Stephen MARTRES - Christelle MICHELIN - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etait excusée : Nathalie BOCQUET

Etaient absents : Clément BERTA - Amélie CONTAT-FONTAINE - Camille REMILLON - David VERNEY

Pouvoir : 1

Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Anaïs DURET

DEL N° 2025-050 – PERSONNEL - CREATION DE POSTES DE CONTRACTUELS – EMPLOIS VACANCES : APPROBATION

Exposé de Monsieur le Maire, Henri CHAUMONTET,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-1 modifié par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 notamment l'article 40,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins de fonctionnement des Services Techniques Communaux (entretien des bâtiments communaux et des espaces verts) pendant la période des congés de l'été 2025,

Il convient de créer quatre postes d'agents contractuels à temps complet au grade d'adjoint technique, pour la période du 30 juin 2025 au 31 août 2025, comme suit :

Poste	Période
Poste 1	30/06/2025 au 18/07/2025
Poste 2	07/07/2025 au 25/07/2025
Poste 3	28/07/2025 au 22/08/2025
Poste 4	04/08/2025 au 29/08/2025

La rémunération sera fixée sur la base de traitement correspondant au grade d'adjoint technique Indice Majoré (IM) 366.

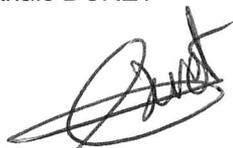
**Au vu de l'exposé,
le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** la création, au sein des Services Techniques de la Commune, quatre postes d'agents contractuels à temps complet, comme suit :

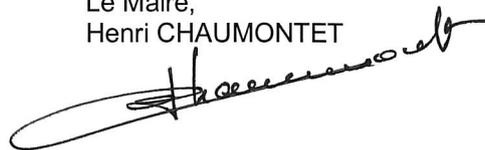
Poste	Période
Poste 1	30/06/2025 au 18/07/2025
Poste 2	07/07/2025 au 25/07/2025
Poste 3	28/07/2025 au 22/08/2025
Poste 4	04/08/2025 au 29/08/2025

- **APPROUVE** la rémunération des postes précités sur la base de traitement correspondant au grade d'adjoint technique Indice Majoré (IM) 366,
- **DIT** que les crédits afférents sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Anais DURET




Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 5/06/2025

Publié le : 6/06/2025

Le Maire,

Henri CHAUMONTET

